



Miramont-de-Guyenne

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE
Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2026

Nombre de membres composant le Conseil : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 2

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VACQUÉ, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le cinq mars.

PRESENTS :

Jacques BOREL - Jean-François BOULAY- Jérôme COTTIER - Claude ETIENNE – Nora GALLO – Fabien GAVA – Patrick ISSARTEL
- Jacques PAGES- Jean-Pierre PERSONNE – Cécile RICHARD – Christelle SAINT-BAUZEL – Joseph SALVI-Hélène SAUVE- Luc SAUVE -- Christophe TRIQUET-SABATÉ – Jean-Noël VACQUÉ

REPRESENTÉS :

Isabel ENRIQUEZ avait donné procuration à Jean-François BOULAY
Gianni MENEGHELLO avait donné procuration à Christelle SAINT-BAUZEL

ABSENTS :

Guyline BISSON -Chloé CHALAN – Myriam GROSSIAS - Samira TAFTI -Ginette SOULIER

Secrétaire de séance : Cécile RICHARD

Est nommée Auxiliaire du Secrétaire de séance la Directrice Générale des Services : Marion JUGE

Délibération n°DL.2026-037-7101 : BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL – EXERCICE 2025 – DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS

Jean-Pierre PERSONNE, rapporteur, expose :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) du Budget Communal Principal relatif à l'exercice 2025, il convient de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le CFU fait apparaître un résultat de clôture de la section de fonctionnement de **1 161 706.12 €** à affecter sur l'exercice 2026.

Les résultats du budget principal communal pour l'exercice 2025 sont déterminés comme suit :

➤ Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	408 548.55 €
Résultats antérieurs reportés	753 157.57 €
Excédent cumulé à affecter.....	1 161 706.12 €

➤ Solde d'investissement :

Besoin de financement de l'exercice.....	- 766 924.87 €
Besoin de financement reporté	94 528.29 €
Besoin de financement cumulé	-672 396.58 €

➤ Restes à réaliser :

Restes à réaliser en recettes	239 438.28 €
Restes à réaliser en dépenses.....	0 €
Solde des restes à réaliser.....	239 438.28 €

Les résultats 2025 sont affectés au budget primitif communal de l'exercice 2026 comme suit :

- Compte **D001** : excédent de financement d'investissement reporté - 672 396.58 €

AR Prefecture

047-214701682-20260309-DL2026_036-BF
Reçu le 16/03/2026

Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE

- Compte **R1068** : excédent de fonctionnement capitalisé **432 958.30 €**
- Compte **R002** : excédent de fonctionnement reporté **728 747.82 €**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la détermination et l'affectation des résultats du budget communal principal – exercice 2025.

Le Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de déterminer les résultats de l'exercice 2025 et de les affecter à l'exercice en cours ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article Premier : les résultats du budget principal communal pour l'exercice 2025 sont déterminés comme suit :

➤ Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 408 548.55 €
Résultats antérieurs reportés 753 157.57 €
Excédent cumulé à affecter..... 1 161 706.12 €

➤ Solde d'investissement :

Besoin de financement de l'exercice - 766 924.87 €
Besoin de financement reporté 94 528.29 €
Besoin de financement cumulé -672 396.58 €

➤ Restes à réaliser :

Restes à réaliser en recettes 239 438.28 €
Restes à réaliser en dépenses 0 €
Solde des restes à réaliser..... 239 438.28 €

Les résultats 2025 sont affectés au budget primitif communal de l'exercice 2026 comme suit :

- Compte **D001** : excédent de financement d'investissement reporté - **672 396.58 €**
- Compte **R1068** : excédent de fonctionnement capitalisé **432 958.30 €**
- Compte **R002** : excédent de fonctionnement reporté **728 747.82 €**

Article 2 : La Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, le tribunal susmentionné peut être saisi via le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Nombre de suffrages exprimés : 18

Délibération adoptée à la majorité par :

- 17 voix POUR
- 1 voix CONTRE de M. Claude ETIENNE
- 0 ABSTENTION

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Miramont-de-Guyenne, le 10 mars 2026,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Cécile RICHARD

